

Avant-propos

Les efforts de lutte contre la drogue déployés à l'échelle internationale ne peuvent avoir d'effets à long terme que s'ils s'accompagnent d'efforts continus pour réduire la demande illicite de drogues. C'est la raison pour laquelle les auteurs des conventions internationales relatives au contrôle des drogues ont imposé aux gouvernements l'obligation de réduire la demande. L'adoption en 1998, à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale, de la Déclaration sur les principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues, ensemble de normes mondialement acceptées, a également constitué un important pas en avant à cet égard.

Le premier chapitre du présent rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants porte sur la prévention de l'abus de drogues, aspect crucial de la réduction de la demande. La prévention primaire englobe l'ensemble des mesures destinées à prévenir et à réduire l'abus de drogues au sein des populations qui n'en consomment pas ou pas régulièrement. Il est tout à fait justifié que la société s'emploie de manière concertée à prévenir l'abus de drogues car la moindre expérience de consommation à un jeune âge peut avoir des suites graves: blessure accidentelle, surdose ou arrestation, par exemple.

Les stratégies de prévention primaire doivent s'adresser à la fois à la population dans son ensemble et aux groupes plus particulièrement vulnérables à l'abus de drogues. Si des actions de grande envergure peuvent apporter beaucoup du point de vue de la sensibilisation et entraîner une réduction de la demande illicite, elles ne seront peut-être pas assez ciblées ou poussées pour répondre efficacement aux besoins des groupes vulnérables. Pour porter ses fruits, une stratégie de prévention de l'abus de drogues devrait inclure deux types de mesures, pour viser à la fois la population dans son ensemble et les groupes les plus vulnérables.

Les stratégies de prévention primaire ne sont efficaces que si elles sont traduites en actes. Trop souvent, la priorité va à des actions à grand retentissement mais de courte durée, comme des campagnes médiatiques isolées. Pour produire des effets significatifs sur les plans social et économique, les mesures de prévention doivent s'accompagner d'autres mesures.

Problème permanent, l'abus de drogues requiert une attention et une action constantes. Sa prévention est une question fondamentale de santé publique. Les activités de prévention devraient ainsi être intégrées aux programmes relatifs à la santé publique, à la promotion de la santé et au développement des enfants et des jeunes. Il faut que les décideurs engagent des ressources à cette fin.

Des efforts de prévention primaire venant uniquement des pouvoirs publics ne peuvent pas donner de bons résultats. Il est indispensable de forger des partenariats avec la société civile aux niveaux local, national et international pour garantir le meilleur emploi possible de ressources limitées et pour réduire plus efficacement la prévalence de l'abus de drogues. Les organisations non gouvernementales sérieuses qui s'occupent d'enfants et de jeunes et qui sont habituées à travailler aux côtés des représentants des collectivités peuvent, à l'échelle locale, mener des activités de prévention fondées sur des données factuelles et culturellement adaptées. Parce qu'elles jouent concrètement un rôle considérable dans ce domaine, ces

organisations ont un point de vue important, dont les décideurs doivent tenir compte.

Le présent rapport met en avant une tendance inquiétante, l'augmentation de l'abus de préparations pharmaceutiques contenant des substances placées sous contrôle international. Aux États-Unis d'Amérique, où le phénomène a été amplement démontré, la prévalence de l'abus de médicaments de prescription est supérieure à celle de l'abus de cocaïne, d'héroïne ou de méthamphétamine. Il est plus spécialement préoccupant que les gens voient rarement l'usage d'antidouleurs hors cadre thérapeutique comme une prise de risque particulière. L'ampleur de cet abus est sous-estimée et insuffisamment étudiée. L'Organe recommande que les gouvernements lancent des programmes de prévention pour sensibiliser les jeunes et les familles aux dangers liés à l'abus de médicaments contenant des substances placées sous contrôle.

Les médicaments à base de substances telles que l'oxycodone, la méthadone et l'hydrocodone sont soumis à un contrôle international strict. Les États qui sont parties aux conventions internationales relatives au contrôle des drogues sont tenus de réglementer l'accès à ces médicaments et d'en prévenir l'abus. Les cyberpharmacies illégales violent ces réglementations en mettant des médicaments de prescription à la disposition de leurs clients sans exiger d'eux l'ordonnance requise, ce qui fait courir un très grand risque aux consommateurs. Pour aider les autorités publiques à s'attaquer au problème, l'Organe a publié en 2009 les Principes directeurs à l'intention des gouvernements pour la prévention de la vente illégale via l'Internet de substances placées sous contrôle international, ainsi qu'un cadre d'action destiné à les aider à prévenir la vente en ligne illégale de médicaments de prescription. Les gouvernements devraient se référer à ces principes directeurs et prendre de nouvelles mesures pour combattre la vente illégale de médicaments de prescription. L'Organe est prêt à les soutenir dans leurs efforts de lutte contre l'abus de médicaments de prescription.

L'Organe est le principal défenseur d'un plus large usage licite de médicaments à base d'opioïdes. Il examine régulièrement dans ses rapports la consommation qui est faite de ces substances à des fins médicales. Il s'attache avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) à élaborer des principes directeurs pour l'évaluation des lois et politiques nationales, l'objectif étant de trouver des moyens d'améliorer la disponibilité de ces médicaments. Il a mis en place avec l'OMS le Programme d'accès aux médicaments sous contrôle. Il a aussi réuni avec l'OMS un groupe de travail conjoint chargé d'aider les gouvernements à évaluer de manière plus réaliste les besoins en médicaments contenant des substances placées sous contrôle international. Les politiques par trop restrictives sont contraires à l'un des principes énoncés dans les conventions internationales relatives au contrôle des drogues, à savoir que l'usage médical des stupéfiants est indispensable pour soulager la douleur et que les mesures voulues doivent être prises pour assurer que des stupéfiants soient disponibles à cette fin.

La Présidente de l'Organe international
de contrôle des stupéfiants



Sevil Atasoy